



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°21/067**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située boulevard de Graville sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4991 et en vue de l'implantation d'une activité de transporteur routier.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS ORTA, 2 route du Havre – 76110 SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, SIREN n° 347 830 960 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS ORTA ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-160 portant sur la dépendance susvisée le 12/01/2022.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 1 300 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 3 ans à compter du 02/08/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-160 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.